



Moulins, le mardi 28 février 2023

Objet : Préavis de grève de 00 H à 24 H pour le mardi 7 mars et le mercredi 8 mars 2023

Monsieur le Président du conseil départemental de l'Allier,

Nous vous informons que nos syndicats CGT-CD03 et SNPTRI03 relayent le préavis national de grève déposé par la Fédération CGT des Services Publics qui couvrent tous les jours du 1^{er} au 31 mars par un **préavis local pour le mardi 7 mars et le mercredi 8 mars 2023**.

En conséquence, **nous appelons le personnel à se mobiliser et à rejoindre toutes les initiatives** visant à s'opposer au projet gouvernemental de réforme des retraites et à défendre des mesures de progrès social pour l'avenir notamment dans notre collectivité.

Des mobilisations historiques des travailleuses et travailleurs ont eu lieu depuis le jeudi 19 janvier et la dernière en date du jeudi 16 février, démontre une nouvelle fois le rejet massif au projet de réforme de nos retraites. Il sera combattu jusqu'au retrait, d'autant plus qu'il y a des solutions pour accroître les ressources des caisses de retraite et équilibrer le système qui sont très simples ; il faut augmenter les salaires, procéder à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, développer l'emploi stable et qualifié, cesser de multiplier les exonérations de cotisations sociales. Et dans la Fonction publique : revaloriser le point d'indice, augmenter les régimes indemnitaires et embaucher massivement dans notre collectivité pour répondre aux besoins des citoyens. La CGT défend un droit à une retraite pour tous les salarié-es, dès l'âge de 60 ans, avec les moyens de vivre dignement et donc nous portons les revendications suivantes :

- POUR un retour à un départ maximum à 60 ans ;
- POUR le maintien de nos régimes de retraites (CNRACL, régime général, IRCANTEC...) ;
- POUR le renforcement par des recrutements statutaires et conventionnels massifs ;
- POUR l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes ;
- POUR l'augmentation du point d'indice ;
- POUR l'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- POUR l'intégration des primes dans les droits à retraite ;
- POUR la prise en compte des parcours de vie (étude, formation, aidant, enfant, maladie,...) ;
- POUR des créations de postes dans les services publics ;
- POUR l'augmentation conséquente du régime indemnitaire notamment des plus bas salaires ;
- POUR la mise en place du droit au temps plein ;
- POUR la prise en compte de la qualité de vie au travail ;
- POUR la gratuité des repas pour les agents de collèges.

Nous vous rappelons que pendant la période de préavis, l'autorité territoriale est tenue de rencontrer la ou les organisations syndicales dépositaires du préavis de grève.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées

Baptiste BRUN

Secrétaire SNPTRI CGT03

Sylvain RIBIER

Secrétaire CGT-CD03